

Archives-Documentation

REF : ARCH2015009

Signataire : DD

Séance du Conseil Municipal du 07/12/2015

RAPPORTEUR : Magali CHERET

OBJET : Autorisation de demande de subventions destinées au financement des investissements d'avenir et au développement artistique et culturel du Centre Dramatique National de la Commune.

EXPOSE :

Le théâtre *La Commune* s'apprête cette semaine à célébrer les cinquante ans de sa création. C'est l'occasion pour la Municipalité de témoigner son soutien et son attachement à cette institution implantée sur le territoire de la Ville d'Aubervilliers.

Depuis sa création, la Ville d'Aubervilliers a engagé, en complément du soutien qu'elle apporte au Théâtre pour son activité artistique, une politique d'investissements pour doter le Centre Dramatique National des moyens nécessaires pour mener à bien ces projets artistiques.

Elle souhaite aujourd'hui manifester son engagement pour l'avenir du théâtre dans les investissements qui seront nécessaires au développement et au rayonnement artistiques et culturels de ce lieu de création, bien commun de la Ville, des habitants et des artistes qui s'y produisent.

Créé le 20 janvier 1965 par Gabriel Garran dans une volonté de décentraliser et démocratiser le théâtre, le *Théâtre de la Commune* est devenu en 1972 le premier Centre Dramatique National implanté en banlieue parisienne. Cette création est un des actes fondateur de la décentralisation dramatique qui continue de s'inscrire dans le projet de ses pionniers : élargir l'accès à la culture.

Depuis 1972, le contrat de décentralisation dramatique définit les missions des centres dramatiques nationaux. Un centre dramatique national est dirigé par un artiste directement concerné par la scène qui s'engage à remplir une mission de création théâtrale dramatique

d'intérêt public. Il doit faire de son centre un lieu de référence nationale et régionale pour la création tout en recherchant l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs.

Outre la mission fondamentale de création, le projet se définit par les orientations en matière de diffusion, de programmation de spectacles invités, d'articulation avec les autres centres dramatiques nationaux, scènes nationales et compagnies.

L'installation du centre dans un lieu doté des moyens indispensable à son fonctionnement est un préalable à l'exécution de sa mission.

Considérant le contrat de décentralisation signé le 8 juillet 2015 par la Ministre de la Culture et de la Communication et par la directrice de *La Commune* pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, considérant le projet artistique et culturel du théâtre et son rayonnement sur le plan national, régional, départemental et local, conforme à son objet statutaire et approuvé dans le cadre de la nomination de Marie-José Malis, la Municipalité d'Aubervilliers, tient à réaffirmer, en accord avec l'ensemble des parties, sa volonté que soit maintenu et poursuivi le développement à Aubervilliers d'un Centre Dramatique National tel que défini par le décret n°72-904 du 2 octobre 1972 relatif aux contrats de décentralisation dramatique et de l'arrêté du 23 février 1995 fixant le contrat type de décentralisation dramatique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver d'autoriser le Maire à solliciter les partenariats du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Région, du Département et de tout acteur culturel afin de soutenir l'activité et le développement du Centre Dramatique National *La Commune* avec objectif de rayonnement culturel et artistique dans l'avenir.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 26

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 07 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 30 Novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, BIDAL Damien, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leila	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme DERKAOUI
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. SANON Guillaume
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne

Absents : M PLEE Eric, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoit, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM. ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Archives-Documentation

REF : ARCH2015009

Signataire : DD

OBJET : Autorisation de demande de subventions destinées au financement des investissements d'avenir et au développement artistique et culturel du Centre Dramatique National de la Commune.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le contrat de décentralisation signé le 8 juillet 2015 par la Ministre de la Culture et de la Communication et par la directrice du Centre Dramatique National *La Commune* pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers est propriétaire des locaux affectés au Centre Dramatique National, qui en a la disposition,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les partenariats du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Région, du Département et de tout acteur culturel afin de soutenir l'activité et le développement du Centre Dramatique National *La Commune* avec objectif de rayonnement culturel et artistique dans l'avenir.

Reçu en préfecture le : 11/12/2015

Publié le : 10/12/2015

Certifié exécutoire le : 11/12/2015



L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG